

Renouvellement de vos prescriptions

AIDE-MÉMOIRE

1. Votre prescription est terminée.
2. Demandez à votre pharmacien la liste de vos médicaments à renouveler.
3. N'attendez pas. Allez déposer votre liste dans la boîte prévue à cette fin à l'entrée principale de l'hôpital de l'Archipel, entre les deux portes, dès que vous sortez de la pharmacie.

En suivant cette procédure à la lettre, votre nouvelle prescription sera à votre pharmacie pour le prochain renouvellement.

Une fois que vous avez déposé votre liste dans la boîte, inutile de téléphoner à la pharmacie, à l'hôpital, à votre médecin ou de renvoyer plusieurs copies de votre liste .

Cette procédure s'applique uniquement à la clientèle dont le médecin a son bureau à l'hôpital de l'Archipel.

Une collaboration du

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
des Îles

Québec 

Proxim
Proximed

Yves poirier, pharmacien



Aline Richard, pharmacienne

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
des Îles

Québec 

430, chemin Principal
Cap-aux-Meules (Qc) G4T 1R9
418 986-2121
www.cisss-desiles.gouv.qc.ca

Le genre masculin utilisé dans le texte désigne aussi bien les hommes que les femmes et n'est utilisé qu'à seule fin d'alléger le texte.

Dépliant produit en mai 2012. Mise à jour: avril 2015
Mise en page : service des communications
Vérfifié par Annick Massé et Marilyn Boudreau

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
des Îles

Québec 

Renouvellement de médicaments





Renouvellement de vos prescriptions médicales

Ayant un souci constant d'améliorer les services à la population, le CISSS des Îles, en collaboration avec les pharmacies Proxim et Jean Coutu, vous offre ce service de renouvellement.

Lorsque votre prescription de médicaments arrivera à échéance, votre pharmacien vous avisera qu'il est temps de renouveler celle-ci. Dès lors, vous devez agir.

N'attendez pas!

COMMENT RENOUVELER?

Demandez au pharmacien de vous remettre la liste des médicaments à renouveler. Ceci vous permettra d'obtenir le renouvellement de vos prescriptions par votre médecin.

En sortant de la pharmacie, **n'attendez pas, passez à l'hôpital.**

Si vous avez un médecin de famille, présentez-vous à l'entrée principale, entre les deux portes, et déposez la liste que vous a remise le pharmacien dans la boîte prévue à cet effet.

Cette façon de faire vous assure que votre prescription sera à votre pharmacie pour le prochain renouvellement.

Plus besoin de téléphoner à l'hôpital ni à la pharmacie. Plus besoin de venir à l'hôpital chercher votre nouvelle ordonnance.

Une secrétaire verra à ce que votre prescription soit faite et retournée à temps à votre pharmacie.

*****Si vous n'avez pas de médecin de famille, vous devez aller faire renouveler votre prescription par le médecin de l'urgence.**

Si vous avez oublié de demander à votre pharmacien de vous remettre la liste de vos médicaments, vous pouvez déposer, dans la boîte, une copie du reçu des médicaments à renouveler, en prenant soin de les attacher ensemble s'il y a plusieurs feuilles.

Assurez-vous que votre nom, numéro de téléphone et votre date de naissance soient bien inscrits.

Si vous n'avez pas de voiture pour venir porter votre liste, demandez à un parent ou à un ami de l'apporter lorsqu'il se rend chercher vos médicaments à la pharmacie.

Si vous avez oublié de remettre à temps la liste des médicaments à renouveler, vous devez prévoir un délai de 1 mois avant que votre prescription soit disponible à la pharmacie.

